

REUNION DU 13 FEVRIER 2001

L'an deux mille un, le treize février, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : NAVARRE Maurice, SOMMERMONT Jean-François, NAVARRE Denis, WABLE Carole, ROGER Betty, HANIN Jean-Claude, BRAY Jocelyne, POCHOLLE Marie-Madeleine, NAVARRE Jean-Claude.

Absents : MASSET Fabrice, CARON Teddy

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Monsieur le Maire ouvre la séance, il rappelle l'ordre du jour et donne lecture du compte rendu de la réunion du 24 octobre 2000, qui est approuvé à l'unanimité.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2000

Monsieur HANIN Jean-Claude devient président de séance. Il présente le compte administratif 2000 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2000 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

Sections	Réalisé N	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	693 107,99	-	693 107,99
Recettes	871 479,36	-	871 479,36
Résultat	178 371,37	-	178 371,37
INVESTISSEMENT			
Dépenses	570 413,55	49 734,00	620 147,55
Recettes	232 568,92	99 575,00	332 143,92
Résultat	-337 844,63	49 841,00	-288 003,63
RESULTAT	-159 473,26	49 841,00	-109 632,26

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. AFFECTATION DU RESULTAT 2000

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2000 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2000, constatant que le compte administratif 2000 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2000	1 Résultat Exercice N-1	2 Virement en investiss. Exercice N	3 Résultat Exercice N	4 = 1 + 2 + 3 Résultat de clôture Exercice N	5 Restes à Réaliser Exercice N	6 Solde des R.à R. Exercice N	7 = 4 + 6 A affecter au budget Ex. N+1
Fonctionnement	41 950,92	- 41 950,92	178 371,37	178 371,37	/	/	178 371,37
Investissement	199 408,20	/	- 337 844,63	- 138 436,43	D = 49 734,00 R = 99 575,00	49 841,00	- 88 595,43
TOTAL	241 359,12	- 41 950,92	- 159 473,26	39 934,94	D = 49 734,00 R = 99 575,00	49 841,00	89 775,94

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, le Conseil Municipal décide, par 9 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter le résultat en réserve à la section d'investissement (c/1068) la somme de 178 371,37 F.

3. COMPTE DE GESTION 2000 DU RECEVEUR

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2000 de Mademoiselle PASCAL Nadine qui a été le comptable de notre Commune en 2000.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2000 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2000 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2000, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2000 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2000 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. VOTE DES 4 TAXES LOCALES

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2000.

Après en avoir délibéré, les Conseillers fixent à l'unanimité, les taux des 4 taxes locales pour 2001 selon le tableau suivant :

Taxe d'habitation	14,00 %
Taxe sur le foncier bâti	16,00 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,00 %
Taxe professionnelle	9,20 %

5. BUDGET PRIMITIF 2001

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget pour l'année 2001.

Après avoir apporté toutes les modifications souhaitées, et après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2001.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	790 050 F.	790 050 F.
INVESTISSEMENT	349 746 F.	349 746 F.

Un exemplaire sera déposé aux archives après visa de la Préfecture.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Terrain de sport : Monsieur le Maire informe le conseil que des arceaux ont été commandés. Ces protections seront installées sur le petit parking du chemin reliant la route d'Oresmaux à la route de Saint-Sauflieu, au niveau du petit portillon afin d'éviter que des véhicules n'empruntent et ne détériore cet espace.
- Route d'Estrées : Des Conseillers font remarquer que des tracteurs passent toujours par notre commune et l'état de la route reliant Grattepanche à Estrées-sur-Noye est déplorable. Monsieur le Maire précise que l'entreprise a déjà été prévenue ainsi que la Gendarmerie, celle-ci s'étant rendue sur place à plusieurs reprises. Une lettre recommandée sera envoyée à l'entreprise De Colnet. L'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à déposer une plainte à la Gendarmerie de Saint-Sauflieu à l'encontre de l'entreprise De Colnet.

Les Membres du Conseil Municipal